



# Lasne nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"  
B. 001-2326233-55  
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction  
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne  
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be  
Bureau de distribution : 1380 Lasne

## Lasne à l'ère de la traction hippomobile ?

Le dimanche 18 septembre, des chars à bancs ont relié, à intervalles réguliers, le centre sportif de Lasne à la Place communale de Plancenoit empruntant le chemin de Dadelane, la rue Bois Paris et le chemin de Camuselle. Non, il ne s'agissait pas d'une initiative du TEC dans le cadre d'une nouvelle desserte locale, mais de la contribution de notre association à la journée de la mobilité organisée par la commune de Lasne.

En effet, en complément au parcours cycliste et aux diverses activités initiées par l'Échevinat de la mobilité, Lasne Nature proposait un rallye pédestre à travers chemins et sentiers. Celui-ci



pouvait être effectué dans le sens Lasne-Plancenoit ou inversement. Des chars à bancs étaient mis à la disposition des participants pour rejoindre leur point de départ.

C'est sous un soleil radieux que plus d'une centaine de personnes ont parcouru les quelque 10 km, le questionnaire à la main, à la chasse aux bonnes réponses. A mi-parcours, un stand d'information permettait de prendre connaissance des diverses études en cours dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). Pour le retour au point de départ, la balade en char à bancs connut un tel succès que la demande a parfois dépassé l'offre.

Si le choix du char à bancs comme moyen de déplacement était un petit clin d'œil nostalgique, notre association proposait également une initiation à l'utilisation du GPS.

Au-delà du caractère festif de cette manifestation, c'était l'occasion de découvrir ou de re-découvrir des axes de liaisons moins dangereux, entre Lasne et Plancenoit, quand on est piéton, cycliste ou cavalier. Notre association mettait à la disposition des participants un dépliant intitulé « les liaisons non dangereuses de Lasne » en référence à l'action mobilité de l'an dernier. Déjà publié dans notre bulletin n° 59 de septembre 2004 et disponible sur notre site Internet, celui-ci reprend l'ensemble des itinéraires sélectionnés par Lasne Nature pour piéton, cycliste et cavalier.

Le succès rencontré et les réactions positives des participants nous incitent déjà à réfléchir à la journée mobilité de l'an prochain.

La commune de Lasne nous a, pour sa

part, envoyé une lettre de remerciement pour notre participation à cette journée.

J-P Hengels  
Cellule Mobilité

### Dans notre livre d'or

*Notre secrétaire a eu la bonne idée de placer un exemplaire de notre livre d'or au départ et à l'arrivée des deux chars à bancs, mis à la disposition des promeneurs en cette journée de la mobilité.*

*Cela a permis à un certain nombre de participants d'exprimer leur satisfaction.*

*Nous y lisons ( entre autres ) :*

*Superbe balade, super ambiance, bravo à tous !*

*À la prochaine !*

*Le travail que vous faites apporte beaucoup à la qualité de vie de tous les Lasnois*

*Grand merci pour cette belle organisation. A quand la prochaine ?*

*Cela m'a donné l'envie de parcourir les sentiers de notre belle commune.*

*Félicitations aux organisateurs. Merci pour nos enfants.*

*Merci d'être là et de vous battre pour ce qui fait l'essentiel de notre belle région.*

*Super ! – À refaire*

*Continuez à défendre l'environnement comme vous le faites depuis si longtemps !*

*Cette journée restera gravée dans les mémoires.*

*Refaites cela plus souvent.*

### AU SOMMAIRE

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| Journée de la mobilité          | 1     |
| Livre d'or                      | 1     |
| PICM                            | 2     |
| Noix de lavage                  | 2     |
| Assemblée générale              | 2     |
| Élections                       | 2     |
| Ornithologie                    | 3     |
| Êtes-vous également d'avis ?    | 4     |
| Exposition des écoles de Lasne  | 4     |
| Nos éditions                    | 5     |
| Miel ou vinaigre                | 5     |
| Bois Raméal                     | 6/7/8 |
| S.O.S. Batraciens               | 8     |
| Les OGM                         | 9     |
| Collectes sélectives            | 9     |
| Pesticides à la maison          | 10    |
| Combien y-a-t-il de provinces ? | 11    |
| La nature de décembre           | 10/11 |
| à février                       |       |
| Agenda                          | 12    |
| Téléphones, fax, mails          | 12    |
| Mots croisés                    | 12    |



# Plan Intercommunal de Mobilité (PICM): du concret!

Le 29 septembre dernier, Lasne Nature organisait une réunion d'information sur le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM). En invité, monsieur Thomas, Echevin de la Mobilité, avait accepté de faire le point sur le sujet. Après avoir rappelé le cheminement du projet (choix du consultant, déroulement de l'étude, les deux enquêtes publiques et l'approbation par le conseil communal), monsieur Thomas a énoncé les 15 objectifs stratégiques retenus pour la commune de Lasne à savoir :

1. Améliorer la qualité de vie des habitants.
2. Améliorer la fluidité du trafic.
3. Aménager et améliorer les carrefours structurants (par ex : création de ronds points).
4. Limiter le trafic de transit.
5. Favoriser l'accès au RER.
6. Améliorer la lisibilité de la fonction de la voirie par une meilleure hiérarchisation.
7. Gérer le stationnement.
8. Développer les modes doux (à pied, à cheval et à vélo).
9. Améliorer la signalisation en terme de lisibilité.
10. Améliorer l'offre du TEC;
11. Tenir compte de l'impact du développement immobilier sur la mobilité.
12. Réduire les nuisances engendrées par les travaux publics ou privés qui affectent la mobilité.
13. Lutter contre le bruit.
14. Limiter le trafic de marchandises.
15. Organiser les zones urbaines afin de limiter la vitesse par la création d'effets de portes.

monsieur Thomas a ensuite répondu aux questions de la quarantaine de person-

nes présentes. Comme d'habitude, ce sont des problèmes récurrents et inhérents à notre commune qui ont été abordés à savoir :

- la vitesse excessive des automobilistes, source d'insécurité pour les piétons et cyclistes, le long des axes importants, dans les centres villageois ainsi qu'aux abords des écoles,
- l'absence de trottoirs et de pistes cyclables,
- le stationnement sauvage,
- le manque de présence policière et d'une réelle politique de répression.

Les questions et les remarques adressées à monsieur Thomas furent toujours pertinentes, parfois directes et fermes, mais toujours dans un climat serein et constructif. Au travers des nombreuses situations particulières évoquées transparaissait le souhait des Lasnois de voir se concrétiser les résultats de ce plan de mobilité.

Nous ne pouvons que nous rallier à cette attente. Nous pensons en effet qu'il y a un temps pour la réflexion et un temps pour l'action. Cela fait plus de deux ans que nous vous informons, au fil de nos bulletins, de l'évolution du plan intercommunal de mobilité initié par la commune de Lasne, en association avec Rixensart et La Hulpe. Nous souhaiterions désormais que l'on s'attache davantage à la mise en œuvre de projets concrets en tenant compte des recommandations émises par le consultant et des avis exprimés par la population lors des différentes phases de cette étude. En un mot : hic et nunc (ici et maintenant).

Jean-Pierre Hengels  
Cellule Mobilité

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Depuis la fondation de notre association nos assemblées générales se sont toujours tenues le dernier jeudi du mois d'octobre, les comptes de l'année se clôturant au 30 septembre. Cette année notre assemblée générale a été fixée au dernier jeudi du mois de novembre 2005.*

*C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas dans ce bulletin, dont l'impression est en cours le compte-rendu de cette assemblée. Nous le publierons dans notre prochain bulletin daté de mars 2006.*

## 2006 année d'élections communales

En octobre prochain, nous serons appelés aux urnes et invités à élire les candidats qui nous semblent les plus aptes à défendre les intérêts de TOUS nos concitoyens.

Nous les choisirons d'une part, parmi ceux qui à notre avis ont bien géré les tâches qui leur ont été confiées et d'autre part, pour les nouveaux venus, ceux dont nous aurons apprécié les programmes, les idées, et dont l'honnêteté, le dévouement à la chose publique, nous apparaîtront d'une façon éclatante.

Malgré certaines rumeurs qui circulent à l'approche de chaque élection, il convient de confirmer que Lasne Nature ne s'est jamais transformé en parti politique et n'a aucune intention de changer d'attitude, notre association étant avant tout attachée à son indépendance.

Qu'il soit dit et redit que nous n'avons aucune intention de donner des conseils à nos membres et à nos lecteurs. Lasne Nature est composée de membres aux options politiques et philosophiques les plus variées, sans bien sûr aucune trace de racisme ou de sectarisme.

## Noix de lavage

Dans notre numéro 62, nous vous avons parlé des NOIX DE LAVAGE originaires d'Inde méridionale et que notre amie Dominique Meert (co-fondatrice de notre association) installée depuis quelques années dans le midi de la France et toujours membre de Lasne Nature nous signale comme un produit miracle. Une de nos lectrices a tenté de s'en procurer à Bruxelles mais sans succès. Nous avons recontacté notre amie du sud qui nous a transmis des adresses où il est possible de s'en procurer : BIOLOGIC, 143, avenue de Roodebeek à Bruxelles. et Tél. : fax : 02/734 13 21. Ces noix sont aussi vendues chez

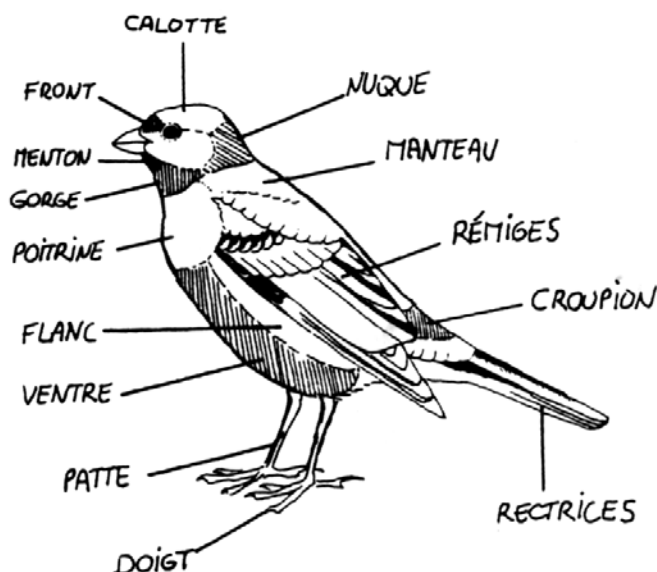
«Autre chose» dans la galerie Kennedy à Rixensart.

On nous signale également que la revue «Les saisons du jardinage» éditée par Nature & Progrès consacre un article à ce sujet dans son numéro janvier-février 2005.

Notre amie nous conseille également de prendre sur le net à «Noix de lavage» les adresses de sites et forums divers traitant de ces fameuses noix de lavage qu'elle et plusieurs de ses amies utilisent depuis plusieurs années avec succès.

Nous espérons que nos lectrices pourront s'en procurer sans difficulté et vous prions de remarquer qu'il n'y dans nos conseils aucune intention publicitaire (comme d'habitude).

# L'abc de l'ornithologie



Mieux connaître les oiseaux nous incitera à les protéger. Voyons tout d'abord leur morphologie et particularités anatomiques. Une chose qui ne se voit pas sur le dessin, c'est qu'ils ont les poumons extrêmement puissants et sont capables de voler très longtemps sans s'essouffler et peuvent même siffler en vol. Ils sont très actifs et leur température corporelle est proche des 42 degrés.

Pour maintenir cette température, les oiseaux doivent absorber une grande quantité de nourriture mais disposent de peu de réserves énergétiques (graisse) car elles seraient trop lourdes à porter en vol. Il ne peuvent donc jeûner longtemps.

Vous savez maintenant où se situent les rémiges ou les rectrices grâce à ce dessin. Une autre façon de les reconnaître est d'observer leur silhouette, certaines ne sont pas faciles à identifier et seuls les ornithologues expérimentés sont capables de les distinguer.

Les spécialistes observent leur silhouette, leurs couleurs, leur façon de se dépla-

cer, leur chant ou leurs cris et c'est l'ensemble de ces renseignements, et bien d'autres encore, qui leur permettront de les identifier.

Après ce petit état des lieux, demandez autour de vous, pour vous détendre, à quoi se reconnaît un rapace nocturne d'un rapace diurne.

Les uns vous répondront que les rapaces nocturnes, afin d'approcher leur proie dans le plus grand silence, ont des plumes sur les pattes.

Or, si ce n'est pas faux, il y a une autre caractéristique bien plus apparente qui les différencie et à laquelle votre interlocuteur ne pense pas : le rapace diurne, comme tous les autres oiseaux, a les yeux placés de part et d'autre de la tête (comme la plupart des mammifères).

Chez le rapace nocturne les yeux sont placés sur la face avant de sa tête, comme chez l'homme et certaines races de singes, de chats, de chiens, etc.

## Oiseaux blessés

Bien que nous ayons assez souvent abordé le problème, les appels téléphoniques que nous recevons nous font penser que les renseignements lus ou entendus n'ont pas toujours été bien compris. Avant toute chose, répétons que le Centre de revalidation des oiseaux le plus proche est celui de **LA HULPE, avenue du Parc 50, Téléphone 02 / 653 43 69.**

Vous y recevrez le meilleur accueil et les conseils indispensables.

Rappelons que ce centre, comme tous les autres dans le pays recueillent les oiseaux et les petits mammifères sauvages (et non des chiens ou des chats, ou pigeons d'élevage), les soignent, les nourrissent et, quand leur état le permet, les relâchent dans la nature.

Que pouvons nous faire en attendant ?

Si nous voyons les parents s'affairer dans les environs, et n'attendent que notre éloignement pour porter secours à leur petit, laissons-les faire.

Si l'oiseau est blessé, le poser délicatement dans une boîte à chaussures que nous aurons percée de quelques trous et si une aile est brisée, la remettre dans une position naturelle en l'immobilisant à l'aide de papier transparent (et non de sparadrap qui, lui, est indécollable sur les plumes)... et le conduire au centre de revalidation.

Si l'oiseau, vivant ou mort, est bagué, enlevez cette bague et notez les indications qui s'y trouvent c.-à.-d. son numéro d'immatriculation, son lieu de provenance et la date de son baguage ainsi que (mais vous complèterez cela plus tard) le lieu, la date et l'heure où vous l'avez trouvé et, si possible, les circonstances de l'accident (touché par une voiture, capturé par un chat, etc.).

Votre protégé étant en bonnes mains au centre, vous avez tout le temps pour compléter les renseignements que vous enverrez à :

L'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Service BAGUAGE, rue Vautier, 29 Bruxelles.

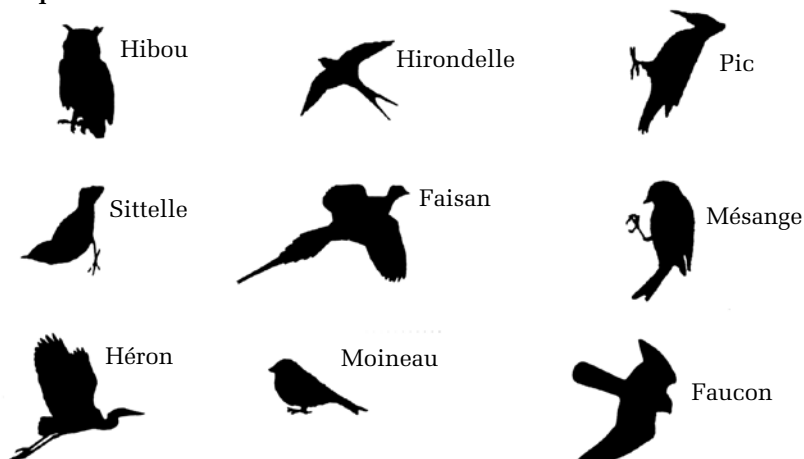
N'oubliez pas de mentionner votre nom et votre adresse.

Quelques semaines plus tard, vous recevrez une fiche concernant VOTRE oiseau. Vous aurez peut-être la surprise de découvrir que cet oiseau est originaire d'un pays lointain... ou du village voisin.

Dites vous bien que tous les renseignements centralisés permettent à l'Institut d'affiner ses recherches et celles d'organismes semblables disséminés dans le monde entier et de déterminer les lignes de migration et les dangers les plus fréquemment rencontrés.

MERCI pour votre aide.

### Quelques silhouettes





# ÊTES-VOUS ÉGALEMENT D'AVIS?

Êtes-vous également d'avis que Lasne est (encore) un ensemble de villages où il fait bon vivre ? Où à deux pas de chez soi on peut, entre autres choses, se promener avec ou sans son chien en jouissant de jolis coins de campagne ? Où on respire le bon air, où les maisons sont conviviales et les rues pas trop larges ? Nous jouissons encore notamment de quelques jolis espaces paysagers, petits et grands.

Pour que tout cela reste vrai, de tels espaces sont, impérativement, à préserver dans notre commune, ne serait-ce que pour ménager, à terme, le caractère attractif de l'immobilier local : les gens s'installent à Lasne non tant pour avoir un jardin (cela peut se faire un peu partout) que pour trouver à deux pas de chez eux une campagne dégagée. Boucher les paysages accessibles au public c'est, somme toute, vendre la poule aux œufs d'or. Nous avons sur ce point attiré l'attention de divers promoteurs mais, on s'en doute, pour nombre d'entre eux le court terme a bien des attraits.

Cela ne fait évidemment pas notre affaire, à nous qui habitons sur place.

Car, s'il existe des projets immobiliers tout à fait admissibles, d'autres, en nombre croissant, mettent notre environnement en péril. Il importe, plus que jamais, que notre association, Lasne Nature, soit à même d'exercer un suivi des demandes de permis d'urbanisme, d'examiner le plus objectivement possible les conséquences que ces réalisations peuvent avoir sur notre environnement, et d'alerter et d'éclairer correctement les autorités appelées à accorder ou à refuser ces permis.

Il s'agit non seulement d'apporter aux autorités des données de fait concernant des dommages que causerait un projet immobilier s'il n'était pas modifié, mais aussi, parallèlement, d'examiner la compatibilité des projets avec les dispositions légales ou réglementaires visant à préserver l'environnement de dégradations irréversibles.

Ce sont là des missions que s'est assignée depuis plus de quatorze ans l'équipe de bénévoles de notre section Urbanisme et Aménagement du territoire.

Cela réclame, on s'en doute, que dans des délais parfois fort courts cette équipe doive recueillir sur certains faits une information que nous voulons objective et non passionnelle. Une information telle, que les autorités compétentes puissent reconnaître que nos remarques sont pertinentes et s'en servir pour motiver valablement leurs arrêtés de refus de permis ou d'oc-

troï de permis moyennant le respect de certaines conditions. Nous en venons au point qui justifie le présent article : les alertes qui nous concernent se multiplient, des collaborateurs nouveaux, des collaboratrices nouvelles, il nous en faut, pour remplir, selon les possibilités de chacun, des tâches de divers genres : étude de dossiers, reconnaissances sur le terrain, consultation régulière des affichages d'enquêtes publiques, démarches dans des administrations, confection de rapports, participation occasionnelle à des colloques et réunions.

Si vous pouviez envisager de consacrer à l'une ou l'autre de ces tâches un peu de votre temps et donc venir renforcer notre équipe, nous serions heureux que vous contactiez :

Jacques Donner Tél.: 02/ 633 18 79 courriel [jacques.donner@skynet.be](mailto:jacques.donner@skynet.be) Fernand Debreyne, Tél.: 02/633 13 50 courriel [fernand.debreyne@skynet.be](mailto:fernand.debreyne@skynet.be) ou au siège de l'asbl LASNE NATURE: 3 rue de Fichermonet à 1380 LASNE ou encore [urbanisme@lasne-nature.be](mailto:urbanisme@lasne-nature.be)

Nous prendrons rendez-vous pour vous expliquer plus en détail ce que nous faisons et pour préciser ensemble comment vous pourriez le mieux participer à notre action.

Même si votre collaboration ne pouvait être qu'occasionnelle elle serait appréciée : par exemple, nous aimerions pouvoir vous alerter et compter sur votre collaboration quand, dans votre quartier, de quelconques travaux ou projets susceptibles de nuire à l'environnement nécessitent des vérifications sur place ou à la rigueur sur dossiers.

Enfin, soit dit pour lever les dernières réticences, sachez qu'aucune compétence particulière ( en droit, architecture, etc.) n'est indispensable pour se rendre utile : avec du bon sens, de l'esprit d'équipe et la volonté de réussir, on va déjà loin !

Bref, si vous êtes également d'avis que c'est à faire et que vous pourriez peut être nous aider, contactez-nous, s.v.p.

Merci d'avance !

**Fernand DEBREYNE**

Section Urbanisme et Aménagement du Territoire

*P.S. Faut-il le rappeler ? Notre association est pluraliste et n'a d'attache avec aucun parti politique.*

*Les autres cellules de notre association : Sentiers, Réserve du Ru Milhous, Mobilité, Batraciens, Ecoles et nature, Eau, Pollutions, apprécieraient grandement le renfort d'autres bénévoles.*

## Les écoles de Lasne s'exposent

C'est avec un réel plaisir que nous avons enregistré la participation de plus de 30 classes de notre commune au projet d'exposition, dont le thème est, cette fois, « L'eau source de vie, richesse à partager ». Ce sont 6 implantations scolaires, soit plus de 600 enfants, qui sont impliqués dans cette nouvelle aventure.

Ils abordent ce sujet passionnant, accompagnés par leurs enseignants, en ce moment déjà, afin de vous présenter leurs réalisations, tous ensembles,

**le dimanche 19 février 2006 au Centre Culturel et Sportif de Maransart.**

Que se passera-t-il ce dimanche à Maransart ?

Bien sûr, tous les travaux des enfants, dessins, maquettes, montage vidéo, fabrications diverses, auront l'honneur des cimaises, mais cette journée sera aussi l'occasion de participer aux différentes animations telles que grimages, lectures contées, lâcher d'oiseaux revalidés,

vente de produits fermiers, petite restauration, et d'autres surprises.

Cette exposition est organisée par Lasne Nature, avec le concours de tous les enfants accompagnés de leurs enseignants, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins de Lasne.

Cette aventure est une occasion pour les enseignants, les parents et le public de se rencontrer et de percevoir le regard des enfants sur « L'eau source de vie, richesse à partager ».

**Dimanche 19 février 2006, de 11h à 17h - Au Centre Culturel et Sportif de Maransart, 11, rue de Colinet**

**« L'eau source de vie, richesse à partager »**

**grande exposition réalisée par les élèves des écoles de Lasne**



## MIEL OU VINAIGRE

### Le déluge

Le bucolique sentier dit « de la Marmite » de la promenade n°23, franchit à 2 reprises le Smohain sur de petits ponts construits par la commune. Lors des pluies diluviennes du 10 septembre dernier, les flots tumultueux du ruisseau, transformé en un impétueux torrent ont emporté, comme fêtu de paille, la lourde passerelle de bois située le plus en aval ; elle s'est finalement échouée dans un méandre, quelque 50 mètres plus loin, parmi tous les autres branchages accumulés par les eaux. Les promeneurs n'avaient plus d'autre recours que de faire demi-tour ou encore de se faufiler entre les fils de fer barbelés d'une clôture pour traverser une prairie. Immédiatement la commune a pu mettre le travail de réfection à son agenda et, environ un mois plus tard, le service des travaux a remis en place et refixé de façon impeccable ce pont facétieux. Un grand bravo et merci à tous ceux qui ont pris ce travail à cœur.

### Signal

Si nous classons dans la rubrique VINAIGRE ce qui, à notre avis ne va pas comme il le faudrait dans notre chère commune, nous n'hésitons pas, quand c'est possible de souligner les initiatives heureuses prises dans tel ou tel secteur. C'est ainsi que nous avons constaté qu'en face de la Maison communale, un signal lumineux et clignotant rappelle aux motorisés que la vitesse autorisée est de 50 km. Rappel bien utile à ceux qui ont franchi le rond-point du Messenger pour se lancer, souvent à tombeau ouvert, dans la grande descente vers Lasne.

Cependant, une fois de plus, les faits sont en retard sur la réalité. Ce panneau lumineux et clignotant a été installé près de la Maison communale alors que nous sommes là près d'une zone d'écoles et que les nouveaux règlements imposent des limitations de vitesse à 30 km/heure. Nous supposons que c'est le MET qui a installé ce signal et qu'il rectifiera très prochainement le tir.

Nous ne sommes pas pour la multiplication des panneaux d'interdiction ou de limitation de vitesse, mais en certains lieux, ils sont indispensables.

### Sentier 26 bis

Dans notre numéro 62, nous avons fait état de la réouverture du sentier d'Hubermont à Maransart, mais notre information était incomplète. Revenons à l'histoire de ce sentier : ce sentier reliait autrefois le village à la ferme d'Hubermont, comme en témoigne l'atlas des chemins vicinaux de 1841. Quittant la rue de la Claudine et passant dans les prairies, il rejoignait enfin les bâtiments de la ferme qu'il contournait pour atteindre le chemin d'Hubermont. Il était sans doute pratiqué autrefois par les villageois qui venaient s'approvisionner à la ferme, mais, avec l'évolution des modes de vie, il était tombé en désuétude et il n'en restait plus trace, bien qu'il n'ait jamais fait l'objet d'une demande officielle de suppression..

C'est en janvier 2004 que M. Dassel, chargé de la gestion des biens de la famille GANSHOF van der MEERSCH (branche Suisse), propriétaires de la ferme et des terres voisines, nous a informé de leur souhait de réhabiliter ce sentier tout en le déplaçant vers l'ouest, en lisière d'un champ de culture, traversant ensuite un bois pour aboutir à une prairie, il devait rejoindre enfin le sen-

tier n° 36 dit « près de la Maison Blocry » emprunté par la promenade n° 7.

Une visite sur place nous a vite convaincus de la qualité paysagère de ce nouveau parcours car il offrait de belles échappées sur le village de Maransart. La procédure officielle de déplacement à été rondement menée par les services communaux puis acceptée par la Députation permanente.

Pour la traversée de la prairie un tourniquet fut implanté par le service des travaux de Lasne. Restait une difficulté : si le sentier rejoignait bien le chemin du Bois Impérial, celui-ci se situait en contrebas d'un talus de 2 m. Toutefois, au printemps 2005, le service des travaux y a construit un escalier de pierre de 7 marches permettant ainsi un accès aisé au sentier.

Puisse cette excellente collaboration entre le propriétaire, les divers services communaux et Lasne Nature servir d'exemple et éviter d'autres situations conflictuelles qui s'éternisent.

### Monuments et sites

Nous avons appris que le dossier de classement de l'extension du Champ de bataille de Waterloo a été signé par le ministre Daerden, et que la procédure de mise à l'enquête publique se met en place.

### Écoles et Nature

Nous avons accueillis ce lundi 7 novembre, à la réserve du ru Milhous, 60 enfants de l'école Sainte Lutgarde. C'est sous le soleil qu'ils ont pu découvrir cette zone humide d'intérêt biologique, et ainsi mieux appréhender le travail entamé en classe en vue de l'exposition « L'eau source de vie, richesse à partager ».

## Nos éditions

TOPO-GUIDE N° 1 « 12 PROMENADES À LASNE »

TOPO-GUIDE N° 2 « 14 NOUVELLES PROMENADES »

PRIX de CHAQUE TOPO-GUIDE : 6 € + frais d'expédition de 1 € 32.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont portés à 2 € 20.

CARTE EN COULEURS EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL

210 km de promenades à Lasne.

PRIX : 7 € 50+ frais d'expédition de 0,88 €

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

noir et blanc : 5 € + frais d'expédition : 1 € 32  
coloriée : 10 € + frais d'expédition : 1 € 32

CARTES POSTALES EN COULEURS  
la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 €  
+ frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,44 €

POLOS ET TEE-SHIRTS

100% COTON avec le sigle de Lasne Nature

brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable

Tailles S.M.L. ou XL PRIX : 20 €

POLO pour homme, manches courtes, couleur olive

Tailles S.M.L. , XL ou XXL PRIX : 20 €  
TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive

Tailles M.L., PRIX 14 €

Rens. concernant ces vêtements : 02/633 31 28.

Hors Lasne, les frais d'expédition : 1 € 32

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001 2693758 47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



## Un autre moyen pour régénérer nos sols

Nous avons déjà souvent abordé dans nos précédents bulletins la question du recyclage de déchets verts par les différentes méthodes naturelles de compostage. Elles sont maintenant mieux connues du grand public et pratiquées en général avec succès.

C'est dans cette même logique des méthodes naturelles mises à notre disposition, que j'aborde cette fois-ci une méthode encore peu connue chez nous, mais très prometteuse, celle du **Bois Raméal Fragmenté, plus communément appelé BRF**, terme créé dans les années 80 par le professeur LEMIEUX, de l'université Laval (Québec).

C'est un amendement ligneux constitué de jeunes branches de rameaux, ayant maximum 7 cm de diamètre. Ces **rameaux broyés et incorporés immédiatement dans les premiers cm du sol**. Cette méthode d'épandage direct est complémentaire aux techniques culturales simplifiées comme le non-labour.

Elle a débuté au Canada dans les années 70 afin d'utiliser l'immense stock de déchets forestiers produits lors des élagages pratiqués sous les lignes à haute tension. Des essais sont réalisés chez les agriculteurs soucieux d'augmenter le taux d'humus de leurs terres.

Suite à l'incorporation superficielle de grandes quantités de résidus ligneux, des résultats spectaculaires sont observés tant sur les propriétés du sol que sur les cultures : les sols traités résistent à la sécheresse, aux ravageurs, la fertilité du sol est restaurée, et les années suivantes, les rendements sont nettement supérieurs sur les parcelles traitées. Plusieurs études scientifiques sont alors menées confirmant l'impact positif tant dans le milieu forestier que sur les terres agricoles.

## Le BRF commence à s'exporter dans divers pays

C'est le cas de l'Ukraine, du Sénégal, de la République Dominicaine et de Madagascar.

Enfin, au cours des années 90, des contacts se développent en Belgique entre le Comité Jean Pain de Londerzeel et le professeur LEMIEUX. En 96, une première étude scientifique est réalisée en laboratoire à l'UCL par M. B. Noël comparant l'apport au sol du BRF par rapport à son compost. D'autres travaux seront réalisés par la suite à travers le territoire suscitant l'intérêt d'agriculteurs, de scientifiques et des pouvoirs publics.

En réponse à de nombreuses questions et afin de développer en Wallonie une expertise sur le BRF, le Centre des Technologies Agronomiques de Strée (CTA) épand en 2002 du BRF pour la première fois.

La Région wallonne, désireuse de faire le point sur cette technique prometteuse et d'aboutir à un guide de bonne pratique, décide de subsidier le projet du CTA. Ce projet original et novateur vise à la création d'une filière de valorisation dans une optique d'agriculture durable.

Capitalisant son expérience, le CTA s'impose alors comme centre de référence pour le BRF.

Depuis 2003, de nombreux essais voient le jour : céréales fourragères, orties, prairies de fauche et jachère, en litière d'élevage et aussi en stabilisation du sol, là où il y a passage et concen-



tration d'animaux. Sont programmés :

3 intercultures avant betteraves, pommes de terre, luzerne, froment d'hiver. Plusieurs kilomètres de haies sont alors implantées sous un mulch comparant plusieurs BRF.

L'apport du BRF se base sur l'observation d'une série de mécanismes biologiques et biochimiques d'origine forestière, pouvant être mis à profit en agriculture et **chez les particuliers** afin de restaurer les sols dans leur forme originelle.

Les premiers stades de ces mécanismes font intervenir les microorganismes qui dégradent le BRF et le rendent accessible aux autres organismes du sol.

Parmi eux, les champignons sont les principaux décomposeurs du bois raméal. Ces organismes aérobies possèdent des enzymes capables de dégrader les différents composants du bois. Ils forment des mycéliums, c'est-à-dire un réseau de filaments blancs dans le sol, il s'agit d'un véritable pont entre les copeaux de bois et le sol, rendant in fine, les nutriments des rameaux disponibles aux plantes.

Il y a aussi tous les autres organismes qui ont besoin d'une source de carbone pour vivre et qui la trouvent dans le BRF. Ces organismes multiples jouent des rôles essentiels : ils constituent la structure du sol, favorisent l'aération et la circulation de l'eau en creusant des galeries, ils permettent une bonne gestion des nutriments et aident les plantes à lutter contre les maladies.

## Le BRF et la dynamique de l'azote

**Le BRF, comme amendement, améliore la structure du sol, il aide à réduire les pertes en azote. En stimulant l'activité biologique, ces mécanismes interfèrent avec la dynamique de l'azote.**

La 1ère année, il se constituera un stock d'azote «mis en banque» par les organismes du sol et qui se fixera dans la zone

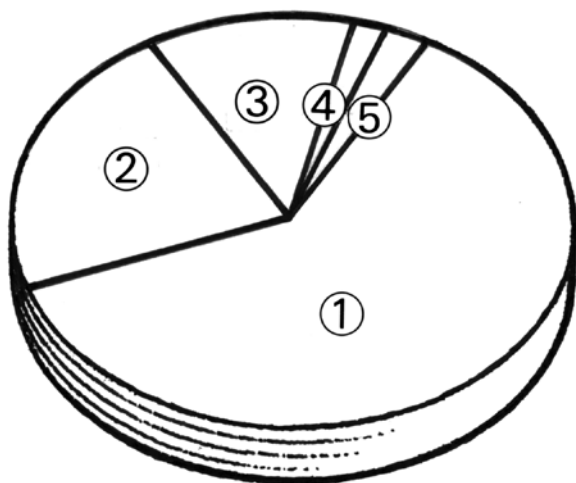
d'activité des racines, dont une partie (33 %) servira à la fabrication de l'humus. Le reste sera libéré progressivement au profit des plantations. Pour éviter au début, une baisse de rendement ou un manque d'azote dans des cultures à venir, il est conseillé d'épandre du BRF avant une jachère comprenant des légumineuses comme le trèfle, le pois, la luzerne. C'est une complémentarité idéale : les plantes fixent l'azote de l'air et le BRF, l'azote du sol.

Autrement, un apport d'engrais azoté sera nécessaire (1 kg minimum pour 1 m<sup>3</sup>/ha) pour soutenir l'humidification et les besoins des cultures.

L'année d'après, grâce à ce complément d'azote et au travail des micro-organismes, un juste équilibre C/N s'installera durablement dans le sol, ouvrant la voie à une fertilisation purement végétale (pouvant convenir à la filière «bio»).

## Les déchets verts ne manquent pas

Les quantités de déchets verts (DV) collectés en Wallonie, dépassent toutes les prévisions; parmi ces matières, une grande partie est constituée de rameaux. Plus on collecte de déchets verts, plus on en trouve. Cet état de fait n'est pas sans poser des problèmes aux gestionnaires de cette ressource. La valorisation en agriculture sous forme de BRF pourrait leur apporter une solution.



Potentiel de production de BRF en Wallonie (au m<sup>3</sup>) par rapport à l'année 2000

1. Forêts feuillues 1.093.282
2. Déchets verts (PAC) 449.583
3. Haies 225.000
4. MET bords de routes 27.000
5. Chemins de fer 34.500

## Les sources de BRF sont multiples

Les collectes provenant des particuliers ou de l'entretien des espaces communaux. / L'égouttage des bords de routes, voies ferrées et débroussaillage de sites privés par des sociétés spécialisées. / L'entretien des parcs naturels et l'exploitation des domaines forestiers. / L'entretien des haies, bocages, vergers implantés sur terres agricoles. / ...

La production dans un avenir proche, via les taillis à courte rotation (TCR).

**En considérant le total des ressources réellement exploitables de BRF en Wallonie, nous aurions au minimum, l'équivalent de 1 million de m<sup>3</sup>/an soit suffisamment de matiè-**

**re pour entretenir la fertilité et l'humidification de 25.000 ha en Wallonie.**

**Au lieu de brûler cette biomasse ( qui libère dans l'atmosphère 62.000 t de CO<sub>2</sub> par an !) et d'y travailler en pure perte, valoriser ce BRF en champs deviendrait une option accessible aux agriculteurs. Dans ce cadre, il existe des mesures environnementales qui leur octroient des primes à la plantation de haies. Elles permettraient à l'avenir d'en augmenter la quantité.**

**En plus, l'incorporation directe du produit de ces haies permettrait de fixer tous les ans le tiers de ce carbone dans le sol, soit l'équivalent de 20.000 t de CO<sub>2</sub> !**

Le bois raméal se compose de cellulose, d'hémicellulose et de lignine tout comme le bois du tronc et des branches principales.

Toutefois, ce sont les jeunes rameaux plus riches en protéines, acides aminés, sucres et minéraux nécessaires à la croissance des plantes qui conviendront le mieux. Le rapport C/N est le plus intéressant et dix fois plus riche que le bois de tronc. La BRF doit aussi, de préférence, être composé en majorité d'essences feuillues. Une faible proportion de conifères est admise (20 %).

## La technique de l'épandage est la suivante

### - Faire attention à ne pas tasser le sol

Epandre de préférence à la fin de l'été, après récolte, sur chaux, perpendiculairement au sens habituel du travail.

### - Etendre une couche régulière

Le BRF s'épand facilement au moyen d'un épandeur à fumier classique, en veillant à travailler le plus régulièrement possible afin d'éviter un cumul local de copeaux qui immobiliserait l'azote au détriment de la culture.

### - Ajouter de l'azote la première année (voir plus haut).

### - Incorporer superficiellement pour qu'il se décompose.

Le BRF doit être mélangé aux 10 premiers centimètres du sol (fraise à couteaux droits)

### - Ne pas labourer. Les organismes qui décomposent le BRF sont aérobies. Ils n'agissent pas dans les profondeurs.

## Petit détour par l'étable

Le BRF reste une litière animale de premier ordre. Elle a un pouvoir absorbant important (jusqu'à 350 litres/ m<sup>3</sup>) et se tasse beaucoup moins que la paille ou la sciure. Le BRF peut donc être utilisé en remplacement ou en alternance avec la paille.

La litière de BRF peut suivre le même itinéraire que les fumiers traditionnels, tout en bénéficiant de son effet humidificateur et de ses apports en nutriments.

## Sur le passage des bêtes

Entre l'étable et les prés, le passage des bêtes est une zone hautement perturbée, le sol y est défoncé et contaminé par les déjections, le passage pouvant devenir un véritable bourbier lorsqu'il pleut. Le BRF permet de stabiliser ces zones et de retenir les nitrates. Après quelques années, on obtiendra un compost très riche que nous pourrions racler et épandre sur les champs.



Suite des pages 6 et 7

## Un mulch protecteur des haies

- Lors de l'implantation d'une haie champêtre, par exemple, le BRF peut être épandu en couches de 10 cm d'épaisseur sur 1m de large afin de protéger les jeunes arbres.
- À cette épaisseur les mauvaises herbes seront étouffées.
- Il crée un environnement forestier et constitue une niche pour les organismes utiles de la forêt.
- Il protège les jeunes arbres de la sécheresse.
- Il enrichit progressivement le sol en se décomposant.

## En résumé, quels sont les principaux avantages du BRF ?

- C'est un amendement propre et naturel de premier ordre.
- Il participe grandement à l'humidification et, riche en carbone, il rééquilibre aussi le sol grâce à ses nutriments et oligo-éléments.
- Il stimule grandement la vie du sol, aliment de choix principalement pour les champignons et les vers de terre.
- Il améliore la structure du sol ainsi que sa porosité, diminuant les risques d'érosion.
- Il aide les plantes à mieux résister aux maladies.
- Il peut être utilisé en mulch protecteur, comme litière d'élevage ou pour stabiliser le passage des animaux.
- Fixant l'azote dans la couche superficielle du sol, il permet grâce à un circuit biologique, de mieux gérer les lisiers et l'azote en général.
- Véritable éponge humique, il a un pouvoir remarquable pour stocker l'eau. Il garde une bonne humidité dans le sol, permettant aux cultures de mieux résister à la sécheresse.
- Épandu en surface ou mélangé au sol, il remplit parfaitement son rôle de réservoir.
- Les moyens techniques utilisés par l'agriculteur sont peu contraignants.

- C'est une matière noble qui pourrait se vendre à un prix très abordable de 2 EUR 50/ m3 ( sa valeur agronomique étant évaluée à plus de 7 EUR).

## Si le sujet du bois raméal a été abordé c'est par souci d'apporter une solution aux nombreux problèmes qui nous préoccupent tous

- Diminution généralisée du taux d'humus dans nos terres agricoles.
- Tassement du sol dû à l'utilisation de machines de plus en plus lourdes.
- Disparition des petites entités familiales pourvoyeuses de main d'œuvre.
- Pratique des labours (trop) profonds diluant les matières organiques.
- L'apport trop fréquent de substances chimiques perturbant en profondeur la vie bactérienne du sol.
- Destructuration des sols entraînant leur érosion et source de graves inondations de plus en plus fréquentes.

**Face aux défis actuels de gestion durable des sols et de maîtrise de nos déchets, cette méthode simple est prometteuse tant pour le monde agricole que pour nous qui défendons l'environnement.**

Aussi, je propose à tous ceux qui souhaiteraient un complément d'information de contacter le Centre des Technologies Agronomiques (CTA) projet BRF – Benoît NOEL, ir. agronome, rue de la Charmille, 16, 4577 STREE  
Tel. : 085.27.46.10. Emai : noel.benoit@skynet.be  
Une brochure en couleurs, très complète, gratuite pour les agriculteurs, est mise à votre disposition dans la collection «l'agriculture de demain». LE BOIS RAMEAL FRAGMENTE, un outil pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement. Ministère de la Région wallonne.

Erik SEVERIN

## S.O.S. BATRACIENS

Le printemps 2006 approche et la nouvelle migration de nos batraciens lasnois s'annoncera dès février. Il faudra que nous soyons prêts à temps pour leur assurer la traversée de nos rues.

L'année dernière, nous avons aidé 2.689 d'entre eux à passer en sécurité la route de la MARACHE et cela en une dizaine de jours seulement. Le soir du 19 mars fut le point culminant : ils vinrent à plus de 500 : 354 crapauds, 118 grenouilles et 50 tritons !

Le ramassage s'effectue dès 19 h 30 et se poursuit au gré de la bonne volonté et du dévouement des bénévoles. Aussi, soutenez-nous ! Proposez-vous comme bénévoles ! Nous ne sommes jamais trop nombreux car chaque année nous devons remplacer des absents, des malades... Si nous étions plus nombreux nous pourrions assurer une présence plus continue sur le terrain.

Les batraciens nous rappellent qu'ils nous débarrassent des insectes qui pulluleraient sans leur intervention, qu'ils prennent aussi les limaces peu appréciées par nous et qu'ils servent eux-mêmes de nourriture aux hérons ou aux poissons, larves de libellules, etc... lorsqu'ils sont têtards.  
Bref... tout un cycle que nous devons sauvegarder !

Des bénévoles sont aussi très demandés au chemin de Couture où Fabian Aubry organise leur protection. Peut-être habitez-vous dans les environs et êtes-vous disponibles au moment de la migration pour aider un soir par semaine pendant une heure ?

L'année dernière Fabian fut chaque soir sur le terrain... ce qui est un peu lourd pour une seule personne !

Rue du Chêne au Corbeau les barrières furent fermées à 20 heures seulement et il

a fallu quelqu'un pour ramasser les batraciens avant cette heure. Voudriez-vous aider la personne qui en fit passer plus de mille à elle seule ? L'idéal serait évidemment que la commune ferme les barrières à 19h30 puisque la migration commence à ce moment. Mais de quoi donc dépend une décision en haut lieu ?

Avec nous, protégez la beauté et la diversité de notre nature à Lasne.

Merci à tous

Pour vous inscrire :

Tél. : 02 354 24 12 Micheline NYSTEN

Courriel : batraciens@lasne-nature.be

F.Aubry : 02 654 07 97 ou 0473 93 57 57





# Une fois de plus, les OGM refont surface

Au cours de ces dernières années, nous avons plus d'une fois évoqué les problèmes posés par l'introduction de ces organismes génétiquement modifiés dans divers domaines et plus particulièrement dans l'agriculture.

Le 12 avril 2000, nous invitions M. Michel Somville, docteur en biologie, membre du Comité bioéthique de Belgique à nous donner une conférence sur le sujet et à répondre aux nombreuses questions que nous nous posions tous.

Nous quittons l'année 2005 dans l'espoir qu'enfin, à l'échelle de notre petit pays, les choses vont s'éclaircir. En effet le ministre B. Lutgen vient de prendre une décision importante et **nous ne pouvons faire mieux que reproduire le communiqué de presse que vient de nous envoyer Nature et Progrès association à laquelle nous donnons la parole :**

## **LA RÉGION WALONNE VEUT ÉCHAPPER A LA POLLUTION OGM !**

*Le Ministre wallon de l'Agriculture, Benoît Lutgen, est cohérent dans ses choix. Soucieux de doter sa région d'une agriculture de qualité, il fera en sorte (selon Le Soir du vendredi 30 septembre) que « les conditions pour cultiver des OGM seront telles qu'aucun agriculteur n'osera se lancer dans cette aventure » ! Nature et Progrès salue aujourd'hui la prise de position courageuse du ministre.*

## **DES RISQUES IRRÉVERSIBLES**

*Pourquoi le ministre Lutgen s'oppose-t-il aujourd'hui à la culture d'OGM en plein air ? Sa décision est principalement motivée par la reconnaissance de risques irréversibles pour l'environnement en cas de contamination, de l'impact négatif des OGM sur la diversité biologique et sur le fait qu'il n'est pas avéré que les OGM ne constituent pas une menace pour la santé des consommateurs. Il répond ainsi à une inquiétude maintes fois exprimée par Nature et Progrès,*

*ainsi que par la grande majorité des consommateurs et agriculteurs. Par ce positionnement, le ministre va permettre à la Wallonie de conserver les spécificités de son agriculture, et surtout sa très grande qualité. Il prend ainsi clairement la défense du monde agricole en garantissant l'indépendance de l'agriculture wallonne, en la préservant de la menace que faisait planer sur elle la pollution OGM.*

*Une victoire pour notre association ? (Nature & Progrès - N D L R) Nature & Progrès peut aujourd'hui se réjouir d'avoir su garder le cap, contre vents et marées. Au début de l'été, notre association avait été conviée aux débats de la commission de l'environnement du Parlement wallon. Nous avons alors clairement montré les risques liés aux cultures OGM et, notamment, le fait que nous risquions de perdre totalement le contrôle de notre destin agricole. Nous avons également mis en évidence le fait que les OGM alimentaires ne présentaient aucun intérêt ni pour l'agriculture, ni pour les consommateurs. La volonté ministérielle d'adopter aujourd'hui un décret empêchant la culture d'OGM, la volonté surtout de déclarer notre Wallonie « zone sans OGM » en ratifiant la « Charte des Régions et des autorités locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques » née à Florence en février dernier, va permettre à notre Région de demeurer indemne de pollution génétique.*

*La recherche va cependant pouvoir continuer son travail en milieu confiné ; c'est ce que Nature & Progrès a toujours souhaité.*

## **UN SIGNAL POLITIQUE FORT**

*La Wallonie joindra ainsi sa voix à celle d'autres régions d'Europe afin d'envoyer un message clair à l'Europe qui n'arrête pas, dans ce dossier, de se décrédibiliser aux yeux des citoyens.*

*En effet, ses récentes mesures d'autorisation de commercialisation du maïs MON-863 et du colza GT-73 (voir Lasne Nature n° 63) notamment omettent complètement de tenir compte de l'intérêt des consommateurs et des agriculteurs européens. Cette situation est parfaitement intolérable. Nature & Progrès apporte son soutien sans réserve à la démarche du ministre wallon de l'agriculture et veillera à ce que le décret de coexistence entre les cultures conven-*

*tionnelles, transgéniques et biologiques et surtout les arrêts d'exécution qui le suivront traduisent bien la volonté politique qu'il a exprimée avec force et cohérence.*

Pour toute information complémentaire :

Marc Fichers - Nature & Progrès - asbl  
520 rue de Dave - 5100 JAMBES  
Tél. : 081 /30 36 90 - Fax 081/31 03 06  
natpro@skynet.be - www.natpro.be

## **Collectes sélectives**

COLLECTES des sacs bleus, paquets de papiers et cartons à déposer le mardi matin avant 7 heures ou la veille après 20 heures.

### **JOURS D'ENLÈVEMENT**

#### **DÉCEMBRE**

Mardi 6 : sacs bleus, (PMC),  
Mardi 20 : sacs bleus, (PMC),  
Mardi 27 : papiers et cartons,

#### **JANVIER**

Mardi 3 : sacs bleus (PMC),  
Mardi 17 : sacs bleus (PMC),  
Mardi 24 : papiers et cartons.

#### **FÉVRIER**

Mardi 14 : sacs bleus (PMC),  
Mardi 21 : papiers et cartons,  
Mardi 28 : sacs bleus (PMC),

### **GROS ENCOMBRANTS**

#### **DÉCEMBRE**

Mercredi 7 décembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le vendredi.

#### **JANVIER**

Mercredi 25 janvier dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi.

**Si sacs bleus, paquets de cartons et papiers ou gros encombrants n'ont pas été enlevés le jour prévu signalez-le dès le lendemain matin au Service Environnement de la commune. Tél. : 02/634 05 83.**



# Les pesticides et autres produits chimiques à la maison

Nous évoquions, dans notre précédent numéro, les pesticides et la santé.

Savez-vous que ces substances nocives nous les introduisons, nous-mêmes, à l'intérieur de nos propres maisons.

- Pour combattre les bestioles que nous jugeons indésirables, tels que mouches, moustiques, mites, fourmis, araignées, cafards, puces, poux, pucerons, souris, ...
- Pour préserver les éléments en bois, tels que poutres, châssis, meubles,...
- Pour éliminer les mauvaises herbes au jardin ou encore traiter les plantes, arbres fruitiers, ou le potager. Mais souvent, ces substances y entrent aussi plus clandestinement, sans que nous y pensions.
- Les matériaux d'aménagement (tapis, cuir,...) et éléments de mobiliers en bois sont traités en usine afin d'augmenter leur durée de conservation, ou pour les protéger contre l'attaque d'insectes ou de champignons.
- La nourriture : 1000 produits chimiques différents peuvent être présents dans nos aliments. La plupart des boîtes de conserves sont constituées d'une résine à base de bisphénol A, qui peut se retrouver dans les aliments et qui agit sur le système hormonal. Ce bisphénol A se trouve aussi dans les plastiques polycarbonates, constituant de certaines bouteilles.

- Les vêtements : bon nombre d'entre eux sont réalisés ou contiennent des fibres synthétiques. Ils sont souvent traités avec des teintures chimiques et des retardateurs de flamme. Les retardateurs de flamme bromés persistent longtemps dans l'environnement, s'accumulent dans notre organisme et peuvent perturber le fonctionnement hormonal.
- Les produits de nettoyage et les désinfectants : ils contiennent des parfums synthétiques et des agents anti-bactériens comme le Triclosan.
- Les cosmétiques : certains contiennent des phtalates, sans que ce soit mentionné parmi les ingrédients. Sous le terme générique « parfum » se cachent plus de 100 substances potentiellement persistantes ou allergènes.
- Lameublement : les meubles, tapis, appareils électriques contiennent des anti-taches ou des retardateurs de flamme.
- Les jouets peuvent aussi contenir des phtalates.

Or, il faut savoir que ces substances nocives se dégradent beaucoup moins vite à l'intérieur de la maison qu'à l'extérieur. Ils imprègnent pour longtemps les sols, les tapis, le mobilier, les tentures, la poussière... Nous les respirons, les absorbons par la peau, et nous les consommons avec l'eau, la viande, les fruits et les légumes contaminés. Les enfants sont sensibles aux substances nocives et ils y sont particulièrement

exposés. En marchant « à quatre pattes », en mettant les mains et divers objets en bouche, ils absorbent les substances nocives des sprays et des poudres retenues dans les tapis, la poussière, les jouets... En jouant avec les animaux domestiques, ils absorbent les pesticides des colliers anti-puces.

## Que peut-on faire ?

- Acheter des produits naturels, voire bio si possible.
- Laver et peler les fruits et légumes.
- Éviter les pesticides dans la maison et au jardin.
- Éviter les aliments en conserves, préférer les aliments frais, surgelés ou séchés.
- Éviter la nourriture en contact avec du film plastique en PVC.
- Utiliser des biberons sans polycarbonates.
- Utiliser des peintures, vernis et colles labellisés « contenant peu de produits chimiques organiques volatils », ou ceux à base d'eau.
- Acheter du savon, du shampoing ou des cosmétiques à base d'ingrédients naturels.
- Ouvrir la fenêtre plutôt qu'utiliser le conditionnement d'air.

Les informations reprises ci-dessus se retrouvent sur les sites [www.wwf.be/detox/fr](http://www.wwf.be/detox/fr) et [www.ecoconso.org](http://www.ecoconso.org), où vous pourrez compléter votre information.

# La nature de décembre à février

C'est au cours de l'hiver que **les renards roux** (*Vulpes vulpes*) célèbrent leurs amours. Au glapissement du mâle qui peut être entendu en pleine journée, répondent les cris d'une femelle qui se trouve dans les parages. Au cours d'une promenade dans la neige fraîche, vous pourriez apercevoir les traces de leur



passage : traces qui se rejoignent, se suivent parallèlement, se mélangent...

Certains arbres dénudés laissent apparaître une boule de feuillage vert, c'est **le gui** (*Viscum album*). Symbole d'immortalité, cette plante parasite surtout les chênes, peupliers, pommiers en s'y accrochant par des racines spécialisées - haustaria - qui s'enfoncent dans la branche de l'arbre afin d'y puiser l'eau et les sels minéraux. Les fruits sont des baies blanches et visqueuses. Ceux-ci sont appréciés de certains oiseaux, dont la grive draine et la fauvette

à tête noire, cette dernière n'étant pas présente en hiver chez nous. Les fruits sont évacués avec les déjections des oiseaux, ce qui permet à une graine de s'installer sur un autre arbre, en se collant sur une branche et en y enfonçant une racine.

**Le perce-neige** (*Galanthus nivalis*) est une fleur qui fleurit dès la fin janvier. Elle possède des feuilles minces couvertes d'une poussière de cire blanche. Elle ne présente qu'une seule fleur par tige. Celle-ci est composée de six pétales : 3 grands et 3 petits. Véritable baromètre, dès que



les nuages se profilent, les trois grands pétales se referment sur le cœur de la fleur. Inversement, au moindre rayon de soleil, la fleur ouvre sa corolle, laissant apparaître un réflecteur à ultraviolets qui attire les insectes de saison vers le sac à pollen.

# Combien y-a-t-il de provinces en Belgique ?

Jusqu'il y a quelques années un élève du premier cycle pouvait répondre sans hésiter : 9, puis, vint la scission de notre Brabant en Brabant wallon et Brabant flamand, ce qui portait leur nombre à 10.

Et aujourd'hui ? NATAGORA dans son numéro de septembre-octobre emboîte le pas à ceux qui n'hésitent pas évoquer l'existence d'une 11ème province.

## De quoi s'agit-il ?

Dans notre pays, beaucoup, sinon l'écrasante majorité de ses habitants, ignorent que la portion belge de la Mer du Nord au-delà de la ligne de marée basse n'a pas été régionalisée. Elle ne fait partie ni de la Flandre, ni de la province de Flandre occidentale, ce qui fait dire à plus d'un que cette portion du territoire national doit être qualifiée de 11ème province. C'est un ministre fédéral qui s'en occupe et Natagora fait remarquer qu'à ce niveau, beaucoup d'initiatives de protection de la nature sont prises.

Des études sont entreprises sur la biodiversité avec NATUURPUNT : l'association sœur de Natagora pour le nord du pays.

Et voilà le sujet lancé.

Il s'agit de concilier les différentes activités économiques et de sauvegarder les ressources naturelles, et cela, avec tous les acteurs concernés.

Malheureusement, les possibilités d'observation à partir de la côte sont fort réduites. L'estacade d'Ostende est fermée pour cause de travaux, les môles de Zeebrugge sont inaccessibles depuis des années.

Il reste heureusement les estacades de Blankenberghe et de Nieuwpoort dont la situation plus occidentale favorise le passage proche de la côte des oiseaux migrateurs.

La Commission scientifique de la Ligue Francophone de Recherches et d'Activités Subaquatiques ([www.lifras.be](http://www.lifras.be)) propose aux plongeurs l'exploration de cette extraordinaire biodiversité sous-marine tandis que l'Institut Royal des Sciences

Naturelles de Belgique organise régulièrement des conférences ouvertes à tous.

Le sujet en surprendra plus d'un et nous pensons que cette 11ème province mérite que l'on s'y intéresse davantage. Des exemples existent de relations fructueuses et de collaboration qui s'établissent entre le nord et le sud du pays contrairement à ce que sembleraient démentir certaines querelles communautaires.

Des exemples ?

L'Entente Nationale pour la Défense de la Nature comportant une aile francophone et une aile néerlandophone qui collaborent étroitement et organisent des activités communes ou parallèles.

L'association ESCAUT SANS FRONTIÈRES - GRENZELOZE SCHELDE, s'occupe de toute la problématique de l'eau dans l'ensemble du bassin de l'Escaut qui, faut-il le rappeler, touche aussi bien la France, que les Pays-Bas, la Région flamande, la Région wallonne et Bruxelles-capitale.

**Pensez à renouveler votre cotisation pour 2006.**

**À verser au compte 001-2326233-55  
de Lasne Nature - 1380 Lasne**

**(10€ min. pour 12 mois)**

# La nature de décembre à février

**La taupe commune** (*Talpa europaea*) reste active toute l'année. En hiver elle consomme les réserves qu'elle a constituées pendant les beaux jours : elle capture des vers de terre (lombrics), qu'elle

paralyse d'un coup de dent sur leurs centres nerveux.

Elle emmagasine ainsi sa réserve de nourriture vivante en vue de la consommer en hiver. La taupe mange près de 50 g de nourriture par jour constituée essentiellement de lombrics, de larves d'insectes, de fourmis, de courtilières, etc.

Fin février, le **crapaud commun** (*Bufo bufo*), va quitter sa retraite hivernale pour rejoindre la mare où il va se reproduire. C'est le mâle qui émet un faible « crou crou crou » afin d'attirer la femelle. C'est

le plus grand crapaud d'Europe (15 cm).

Il est reconnaissable à sa peau couverte de verrues et sa démarche rampante (il ne saute que très rarement).



**L'aulne glutineux** (*Alnus glutinosa*) va accueillir les tarins des aulnes (*Carduelis spinus*).

C'est suspendus par les pattes, la tête en bas, que ces migrateurs venus du nord vont déguster leur plat préféré, le fruit de l'aulne : les petites boules brun roux de 2 à 3 cm, qui sont appelées strobiles (du grec strobilos, qui signifie toupie, pomme de pin); elles ont été produites l'année précédente, et contiennent des myriades de graines que le tartin peut trouver en fendant les dures écailles de bois avec ses puissantes mandibules.





## AGENDA

### DÉCEMBRE 2005

- Dim 18** **Entretien de la Réserve du Ru Milhous**  
RV à partir de 9 h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02/653 55 79.
- Mer 21** A 20 h Centre Sportif et Culturel de Lasne, route d'Ohain  
**Signature de la Charte du PCDN**  
(Plan Communal de Développement de la Nature)

**PAS de Réunions mensuelles de Lasne Nature au CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART** (comme en Juillet)

**A nos membres, à nos lecteurs et à tous les lasnois, nos meilleurs vœux pour 2006**

### JANVIER 2006

- Dim 15** **Entretien de la Réserve du Ru Milhous**  
RV à partir de 9 h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02/653 55 79.
- Dim 22** **Promenade à Ohain.**  
RDV à 10h parking de la Maison communale. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.

### JANVIER 2006

- Mer 25** à 20h **conférence** organisée par la Commune de Lasne sur l'économie des énergies, au Centre Sportif de Lasne
- Jeu 26** **RÉUNIONS MENSUELLES de Lasne**  
Nature au Centre sportif et Culturel de Maransart. 19 h 30 : Sentiers, 20h Réunion générale.

### FÉVRIER 2006

- Dim 12** **Entretien de la Réserve du Ru Milhous**  
RV à partir de 9 h30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bottes indispensables. Annoncez votre venue au 02/653 55 79.
- Dim 19** de 11h à 17h, exposition INTER-ÉCOLES de Lasne  
**« L'EAU SOURCE DE VIE, RICHESSE A PARTAGER »**  
au Centre Sportif et Culturel de Maransart  
11 rue de Colinet  
Voyez l'article consacré à cette fête en page 4 de ce bulletin
- Jeu 23** **RÉUNIONS MENSUELLES de Lasne**  
Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart. 19h30 : Sentiers, 20 h Réunion Générale.
- Dim 26** **Promenade à Couture**  
RDV à 10h en face de l'église de Couture St Germain. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2€ pour les autres.

### **Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel:**

**Président:** Willy CALLEEuw : 02/ 633 24 66.

**Secrétaire:** Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/ 21 68 42

**Comptabilité:** Jean MONS 02/ 633 27 91

**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire:**  
Jacques DONNER Tél.: 02/633 18 79- Fax : 633 49 36 ou urbanisme@lasne-nature.be

**Cellule Sentiers:** Jacques COLARD : 02/ 353 02 44, Michel KAYE: 02/ 633 51 00 ou sentiers@lasne-nature.be

**Rédaction :** Didier GELUCK : 02/633 30 24.

**Réserve du Ru Milhous:** Erik SEVERIN (Conservateur)  
02/ 653 55 79 après 20 h.

**Cellule Mobilité:**

Jean Pierre HAAK : 02/652 59 14 ou 0477/21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

**Cellule Eau, pollutions:**

Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h ou eauet-pollution@lasne-nature.be

**Cellule Batraciens :**

Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

**Cellule Écoles-Nature:**

Monique LOZET : 02/653 22 64.

**Téléphone et Fax de l'asbl:** 02/ 633 27 64.

**E-mail:** secretariat@lasne-nature.be  
**www.lasne-nature.be**

Comptes en banque:

POUR COTISATIONS

001-2326233-55 de Lasne Nature asbl

1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne

Nature: 001-2693758-47 de Lasne Nature, 1380 LASNE

## Les mots croisés de MML

### GRILLE N° 64

|    | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |

### SOLUTION DU N° 63

|    | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1  | G | A | Z | O | U | I | L | L | I | S  |
| 2  | R | I | E |   | E | N | L | A | C | E  |
| 3  | E | R | N | E |   | N | A | D | I | R  |
| 4  | N | E | I | N |   | E | N | A |   | I  |
| 5  | O | R | T | I | E |   | O |   | O | C  |
| 6  | U |   | H | E | R | E | S |   | Z | I  |
| 7  | I | F |   | M | E | C |   | R | O | C  |
| 8  | L | A | R | E |   | H | A |   | N | O  |
| 9  | L | I | A |   | P | E | T | R | E | L  |
| 10 | E | M | B | O | U | C | H | U | R | E  |

### HORIZONTALEMENT

1. Parterre de gazon limité par un talus. • 2. Dans le vent. - Aussi. - Métal blanc 42 • 3. Appui d'extrémité d'un pont. - Cité légendaire. - De pouvoir. • 4. Lettres éparses. • 5. Parler poule. • 6. Saint normand. - De pouvoir. - Pourvu. • 7. Protège les animaux malheureux. - Ne voit jamais le soleil. • 8. Arbustes à fleurs roses. - Ancêtre du 1 V s'il est grand. • 9. Longue distance parcourue à pied. - Entourée d'eau. • 10. A faire pour obtenir le 1 H.

### VERTICALEMENT

1. Moyen de locomotion écologique. • 2. Est supposé propager la paix. - Acide ribonucléique. • 3. Celui des cygnes a été immortalisé par Tchaikovsky. - Purée de pois anglais. • 4. Pas le meilleur du vin. - Attira par la promesse d'une récompense. • 5. Vidait l'église jadis. - Améthyste s'il est violet. • 6. Partie centrale d'une drupe. - Voyelles d'un lac italien. • 7. Type. - Troublés. • 8. Large cuvette pour ablutions à grande eau. - Encore dans le vent. • 9. Se dit d'une vue qui ne peut être masquée. • 10. Qui donne les moyens de vivre.